

Séance du Grand Conseil

Mardi 17 janvier 2017

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Le point 3 sera traité à 14 heures.

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications M. le Président souhaite un heureux anniversaire à Mme la députée Lena Lio ainsi qu'à M. le député Philippe Ducommun. A 14h, une demande de déclaration personnelle de Mme la députée Pierrette Roulet-Grin, soutenue par au moins 20 député-e-s lui est accordée. Elle s'exprime directement.			
	2.	Dépôts Interpellations: Manuel Donzé, Pierrette Roulet-Grin, Amélie Cherbuin, Postulats: Pierre-Alain Favrod, Claire Richard, Valérie Schwaar, aun nom de la COGES, Pétition contre l'interdiction de la mendicité.			
TRAITE	3.	(17_HQU_JAN) Heure des questions orales du mois de janvier 2017	GC		
RENV-CE	4.	(17_INT_654) Interpellation Catherine Labouchère et consorts - La péréquation intercommunale a des dissonances, faut-il attendre la cacophonie ? (Pas de développement)			
RENV-CE	5.	(17_INT_655) Interpellation Jean-François Thuillard - Le SAN et ses cadeaux de début de l'an ! (Pas de développement)			
RENV-CE	6.	(17_INT_650) Interpellation Albert Chapalay - Pourquoi le Conseil d'Etat ne favorise-t-il pas les prélèvements de graviers dans le cours de la Sarine au Pays-d'Enhaut ? (Développement)			
RENV-CE	7.	(17_INT_651) Interpellation Lena Lio - Qu'en est-il de la collaboration intercantonale en matière agricole ? (Développement)			
RENV-CE	8.	(17_INT_652) Interpellation Aliette Rey-Marion - Au secours des festivals d'Avenches ! (Développement)			
RENV-CE	9.	(17_INT_653) Interpellation Carole Schelker - Marchés publics : valoriser les critères environnementaux pour favoriser une production locale (Développement)			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	10.	<p>(286) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), rapport sur les motions Frédéric Borloz au nom des groupes radical, libéral, UDC et AdC - Accueil préscolaire : trop de normes tuent les normes. Simplifions-les (09_MOT_076) Christelle Luisier et consorts – « Pour un réel partenariat financier Etat – communes en matière d'accueil de jour » (15_MOT_075), sur les postulats Odile Jaeger Lanort et consorts sur les quotas imposés aux postes de travail dans les crèches-garderies, pour les CFC d'assistants socio-éducatif (07_POS_256) - Cesla Amarelle au nom du groupe socialiste - Pour une réalisation rapide de l'article 63a de la Constitution. Obligation pour les communes d'organiser un accueil parascolaire (09_POS_158) - Claudine Wyssa et consorts au nom des groupes radical et libéral - Pour que l'accueil parascolaire ne subisse pas le même sort que les écoles de musique et demandant de donner le "lead" aux communes vaudoises (09_POS_161) - Claude-Eric Dufour et consorts demandant une loi spécifique concernant l'accueil parascolaire (11_POS_248) - Guy-Philippe Bolay et consorts - Crèches d'entreprise - Evitons de démotiver les sociétés en les faisant passer deux à la caisse ! (14_POS_072) et Rapport intermédiaire du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Philippe Randin et consorts - Etre accueillante en milieu familial ne doit pas relever du sacerdoce (11_pos_287) (Suite des débats) (1er débat)</p> <p>(1er débat, suite des débats) : art. 5 accepté. Art. 6 accepté. Art. 6a, al. 2bis (nouveau), amdt Oran refusé par 6 oui, 117 non et 5 abstentions. Art. 6a non amendé accepté. Art. 6b, al. 1 accepté, al. 2, amdt Luisier-Brodard accepté par 73 oui, 61 non et 2 abstentions, al. 2 amendé accepté, al. 3, amdt com accepté, al. 3 amendé accepté, al. 4, amdt com accepté, même alinéa, amdt Luisier-Brodard accepté par 71 oui, 42 non et 5 abstentions, al. 4 amendé accepté. Art. 6b amendé accepté. Art. 6c, amdts com acceptés. Art. 6c amendé accepté. Art. 6d, al. 3, amdt com accepté. Art. 6d amendé accepté. Art. 6e accepté. Art. 7 accepté. Art. 7a, al. 1 et 2, amdts com acceptés. Art. 7a amendé accepté. Art. 9, al. 5 (nouveau), amdt com accepté. Art 9 amendé accepté. Art. 10 accepté. Art. 11 accepté. Art. 11b, amdt com sur la numérotation (art. 11a et non 11b) accepté. Art. 11a accepté. Art. 12 (abrogation) accepté. Art. 13, al. 3, amdt com accepté. Art. 13 amendé accepté. Art. 14</p>	DIRH.	Attinger Doepper C.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 17 janvier 2017

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		accepté. Art. 16, al. 1, amdt com accepté. Art. 16 amendé accepté. Art. 27 accepté. Art 29 accepté. Art. 31, al. 1, lit a, amdt com accepté; lit i (nouvelle), amdt com accepté. Art. 31 amendé accepté. Art. 32 accepté. Art. 32a, al. 1, amdt com accepté par 70 oui, 48 non et 12 abstentions ; au vote nominal, le précédent résultat est confirmé par 72 oui, 33 non et 17 abstentions. Art. 32a amendé accepté. Art. 32b, titre, amdt com accepté, al. 1, amdt com accepté. Art. 32b amendé accepté. Art. 45 à 52a (coquille corrigée à cet article) acceptés. Dispositions transitoires : art. 2 accepté. Art. 3 accepté . Art. 4, al. 1, amdt com accepté. Art 4 amendé accepté. Art. 5, al. 4, amdt com accepté. Art. 5 amendé accepté. Art 6 et 7 acceptés. Fin du 1er débat.			
RENV-T	11.	(16_INT_533) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Christiane Jaquet-Berger - L'Office cantonal des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP) est-il en mesure de répondre aux défis qu'il affronte ? L'interpellatrice étant excusée, ce point de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.	DIS.		24/01/2017
TRAITE	12.	(16_INT_551) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Michel Dolivo au nom du groupe La Gauche - A l'ouest du Pecos, Noville et Villeneuve ? Le droit constitutionnel de manifester en question dans le canton de Vaud?	DIS		

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°	Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	13.	DIS.	Mattenberger N.	
	<p>(314) Exposé des motifs et projet de loi modifiant les lois du :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 29 mai 2012 d'application du droit fédéral de la protection de l'adulte et de l'enfant (LVP AE) - 19 mai 2009 d'introduction du Code de procédure pénale suisse (LVCPP) - 18 mai 1955 d'application dans le canton de Vaud de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LVLP) - 12 décembre 1979 d'organisation judiciaire (LOJV) - 8 mai 2007 sur le Grand Conseil (LGC) - 20 mai 1957 sur la profession d'agent d'affaires breveté (LPAG) <p>et</p> <p>Rapports du Conseil d'Etat</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur la motion Jacques Nicolet au nom du Bureau du Grand Conseil – modification du taux d'activité des juges cantonaux et des règles afférentes dans le décret fixant leur nombre pour la législature 2018-2022 (15_MOT_062) - sur le postulat Jacques Ansermet et consorts au nom de la Commission de présentation demandant des améliorations dans le processus de recrutement des juges cantonaux suppléants (15_POS_121) (2ème débat) <p>(2ème débat) LVP AE : art. 5 accepté. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de loi est accepté à l'unanimité.</p> <p>LVCPP : art. 32 accepté. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de loi est accepté à l'unanimité.</p> <p>LVLP : tous les articles sont acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de loi est accepté à l'unanimité.</p> <p>LOJV : art. 23, al.3, amdt com (70 ans) refusé par 43 oui, 68 non et 16 abstentions. Art. 23 accepté à une large majorité, avec quelques avis contraires et abstentions. Art. 31a bis accepté. Art. 31b accepté. Art. 48 accepté. Art. 68 accepté. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de loi est accepté à l'unanimité moins deux abstentions.</p> <p>LGC : art. 155 accepté. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de loi est accepté à l'unanimité.</p> <p>LPAG : tous les articles sont acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de loi est accepté à l'unanimité.</p> <p>Les conclusions du rapport de la commission sur le rapport du CE sur la motion Jacques Nicolet (acceptation du rapport du CE) sont acceptées à l'unanimité.</p> <p>Les conclusions du rapport de la commission sur le rapport du CE sur le postulat Jacques Ansermet (acceptation du rapport du CE)</p>			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		sont acceptées à l'unanimité.			
RENV-COM	14.	(17_MOT_104) Motion Claudine Wyssa et consorts - Pour un meilleur fonctionnement des associations de communes (associations intercommunales) (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Cosignée par au moins vingt député-e-s, la motion est renvoyée directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au CE.			
OA	15.	(322) Exposé des motifs et projet de décret modifiant le décret du 24 novembre 1987 créant un fonds de roulement "Véhicules lourds et spéciaux de l'Administration cantonale et matériel du Département des travaux publics" (1er débat) (1er débat) entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 3 accepté. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat (majorité des 3/4 requise) est acceptée par 96 oui, 1 non et 6 abstentions. (2ème débat) : art. 3 accepté. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est accepté à l'unanimité.	DIRH.	Thalmann M.	
RENV-COM	16.	(17_POS_221) Postulat Michel Miéville et consorts - Des valeurs biométriques aussi pour les autorisations de séjour d'étrangers (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Cosigné par au moins vingt député-e-s, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au CE.			
RENV-COM	17.	(17_POS_222) Postulat Maurice Neyroud et consorts - Les lois de la nature et celles du marché sont-elles compatibles ? (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Cosigné par au moins vingt député-e-s, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au CE.			

Séance du Grand Conseil

Mardi 17 janvier 2017

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	18.	(16_INT_507) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Alain Bovay et consorts - Nestlé un véritable fleuron de l'économie vaudoise	DECS.		
TRAITE	19.	(16_INT_511) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Christian Kunze et consorts - Attestation de prise en charge par un tiers pour les ressortissants étrangers venant en Suisse : quel droit à l'aide sociale ? Une détermination Kunze suite à la réponse à son interpellation est acceptée par 62 oui, 26 non et 23 abstentions. Consistant en un voeu, la détermination est transmise au CE qui a trois mois pour informer le Grand Conseil de la suite qui lui sera donnée.	DECS.		

Séance du Grand Conseil

Mardi 17 janvier 2017

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	20.	<p>(309) 523 – 3 ème rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil répondant aux objets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Postulat Gérard Bühlmann et consorts visant à assurer la transparence et le respect des droits démocratiques dans la budgétisation des coûts de non-refoulement de demandeurs d'asile dont la demande est refusée par l'ODR (03_POS_075) ; - Interpellation Jean-Yves Pidoux demandant des précisions sur le traitement réservé aux 523 requérants d'asile dont la demande a été refusée (04_INT_216) ; - Interpellation Josiane Aubert et consorts suite à la douloureuse situation de la famille CULLU : quelle évaluation du risque est faite par les autorités cantonales et fédérales lors d'un retour ? De quel sérieux peut-on créditer les programmes d'aide au retour et le suivi sur place ? (04_INT_220) ; - Interpellation Nicolas Mattenberger suite au dépôt de l'avis de droit du Pr. Pierre Moor sur la nature de l'acte de refus et de l'admission provisoire en droit d'asile (04_INT_224) ; - Interpellation Mireille Aubert et consorts - De quelques conditions de retour à Srebrenica (04_INT_248) ; - Interpellation Anne Weill-Lévy - Requérants déboutés - quel retour ? (04_INT_249) ; - Interpellation Jaqueline Bottlang-Pittet - Les conditions pour un retour volontaire des requérants déboutés sont-elles toujours vraiment réunies ? (04_INT_250) ; - Interpellation Roger Saugy concernant l'avenir en Suisse de requérants déboutés, mais non expulsables au Kosovo (04_INT_251) ; - Pétition contre les renvois des 523 requérants (04_PET_030) ; - Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le Postulat Georges Glatz et consorts demandant au Conseil d'Etat que les mesures de renvoi de réfugiés en cours d'opération et une fois exécutées fassent l'objet d'un rapport (04_POS_117) ; - Postulat Michèle Gay Vallotton et consorts - Recherchons des solutions pragmatiques pour les requérants déboutés du droit d'asile dans le Canton (04_POS_118) ; - Question Massimo Sandri concernant les requérants (2ème débat) <p>(2ème débat) : après une discussion générale sur l'ensemble des dossiers (voir points 21, 22 et 23 du présent ordre du jour), le projet de décret est étudié : art. premier</p>	DECS.	Vuillemin P. (Majorité), Melly S. (Minorité)	

Séance du Grand Conseil

Mardi 17 janvier 2017

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		<p>accepté. Art 2 accepté. Art 3 accepté. Art 4 accepté. Art. 5 accepté. Art. 6 accepté. Art. 7 accepté. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est accepté par 64 oui, 3 non et 62 abstentions. Au vote nominal, le résultat est infirmé par 0 oui, 64 non et 65 abstentions.</p> <p>Les conclusions du rapport de la majorité de la commission sur les rapports du CE aux postulats G. Bühlmann, G. Glatz et M. Gay Valloton (acceptation des rapports) sont acceptées. Le postulat C.-A. Voiblet 15_POS_129 n'est pas traité car il n'a pas été pris en considération par le Grand Conseil et qu'il a, de ce fait, été classé.</p> <p>Les réponses aux diverses interpellations sont traitées (nb : tous les rapports et réponses à ces interventions parlementaires, à l'exception des deux réponses aux interpellations C.-A. Voiblet, 15_INT_462 et 15_INT_463, qui figurent sous l'objet (309), se trouvent dans l'objet (375), point suivant de l'ordre du jour).</p> <p>Les conclusions du rapport de la majorité de la commission sur le 3ème rapport complémentaire du CE (acceptation du rapport) sont acceptées.</p>			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	21.	<p>(375) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les requérants d'asile déboutés qui n'ont pas été mis au bénéfice d'une admission provisoire dans le cadre de l'examen de leur situation sous l'angle de la circulaire du 21 décembre 2001 et</p> <p>Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les postulats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérard Bühlmann - transparence des droits démocratiques dans la budgétisation des coûts de non-refoulement - Georges Glatz - mesures de renvoi de réfugiés en cours d'opération fassent l'objet d'un rapport - Michèle Gay Vallotton : recherchons des solutions pour les requérants déboutés et <p>Réponse du Conseil d'Etat aux interpellations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jean-Yves Pidoux - précisions sur le traitement des 523 requérants d'asile déboutés - Josiane Aubert - situation de la famille Cullu - Nicolas Mattenberger - avis du Pr. Moor sur la nature de l'acte de refus en droit d'asile - Jacqueline Bottlang-Pittet : conditions pour un retour volontaire des requérants déboutés - Mireille Aubert : conditions de retour à Srebrenica - Anne Weill-Lévy : requérants déboutés : quel retour - Roger Saugy - avenir en Suisse de requérants non expulsables au Kosovo - Michèle Gay Vallotton - décision du CE d'interdire les requérants d'exercice une activité lucrative - Rauger Saugy : respect de la Convention des droits de l'enfant dans le cadre de la gestion des renvois et <p>Réponse du Conseil d'Etat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la question M. Sandri - requérants déboutés - à la pétition de la Coordination Asile contre les renvois des 523 requérants - à l'appel des professionnels de la santé en faveur des requérants déboutés. <p>En rapport avec le point précédent de l'ordre du jour : les conclusions du rapport de la majorité de la commission sur le rapport complémentaire du CE (acceptation du rapport) sont acceptées par</p>	DECS		

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	22.	(384) Rapport complémentaire à l'Exposé des motifs et projet de décret créant le décret du..... A la suite du renvoi au Conseil d'Etat de la motion du député Serge Melly et consorts relative à la renonciation des mesures de contrainte pour les requérants d'asile déboutés dans le cadre de la circulaire dite " Metzler " - Régler la question une fois pour toutes. En rapport avec le point 20 de l'ordre du jour : les conclusions du rapport de la majorité de la commission sur le rapport complémentaire du CE (acceptation du rapport) sont acceptées.	DECS		
OA	23.	(63) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'EMPD créant le décret du ... à la suite du renvoi au Conseil d'Etat sur la motion Serge Melly et consorts relative à la renonciation des mesures de contrainte pour les requérants d'asile déboutés dans le cadre de la circulaire dite "Metzler". Régler la question une fois pour toutes (2ème rapport complémentaire) En rapport avec le point 20 de l'ordre du jour : les conclusions du rapport de la majorité de la commission sur le rapport complémentaire du CE (acceptation du rapport) sont acceptées.	DECS		
RENV-CE	24.	(17_POS_224) Postulat Régis Courdesse au nom de la CHSTC - La CHSTC demande l'étude d'une instance intermédiaire en matière de Police des étrangers (Développement et demande de prise en considération immédiate) La prise en considération immédiate du postulat et son renvoi au CE sont acceptés à l'unanimité, moins une abstention.			

Séance du Grand Conseil

Mardi 17 janvier 2017

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	25.	(17_POS_223) Muriel Thalman et consorts - Améliorer sensiblement le taux de recyclage des équipements électriques et électroniques : une priorité économique et environnementale (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Cosigné par au moins vingt député-e-s, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au CE.			
TRAITE	26.	(16_INT_525) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Yvan Pahud - Fermeture de la douane des Verrières : quelles conséquences économiques et environnementales pour le Nord vaudois ?	DECS.		
RENV-T	27.	(16_POS_177) Postulat Jacques Perrin et consorts - Développer à Moudon un centre d'information et de formation en matière d'agriculture, de production et d'élevage BIO	DECS	Rey-Marion A.	24/01/2017
RENV-T	28.	(16_INT_519) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Annick Vuarnoz et consorts - Formations continues des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans : qu'attend-on pour agir ?	DECS.		24/01/2017
RENV-T	29.	(16_INT_520) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Fabienne Freymond Cantone et consorts - WWF International et sa presque complète restructuration : mais que fait donc le Canton?	DECS.		24/01/2017
RENV-T	30.	(16_INT_562) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Julien Eggenberger et consorts - Nouvelle loi sur la nationalité : quelles mesures d'encouragement ?	DECS.		24/01/2017
RENV-T	31.	(15_INT_425) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Yves Ravenel - Production laitière vaudoise - situation préoccupante	DECS.		24/01/2017
RENV-T	32.	(16_INT_513) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean Tschopp et consorts - Uber bénéficie-t-elle d'un régime d'impunité ?	DECS.		24/01/2017
RENV-T	33.	(16_INT_548) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Claire Attinger Doepper - Lutte contre le dumping salarial et le travail au noir : quel est le comportement des entreprises sur le sol vaudois ?	DECS.		24/01/2017

Séance du Grand Conseil

Mardi 17 janvier 2017

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	34.	(16_INT_565) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Fabienne Despot - Combien ont coûté le BCI et ses subventions aux contribuables en 2015 ?	DECS.		24/01/2017
RENV-T	35.	(16_INT_522) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Stéphane Montangero et consorts - Les JOJ de 2020 : cheval de Troie pour les JO de 2026?	DECS.		24/01/2017
RENV-T	36.	(16_INT_523) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Vassilis Venizelos - Jeux olympiques d'hiver 2026 : Faux départ ?	DECS.		24/01/2017
RENV-T	37.	(16_INT_635) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Julien Sansonnens et consorts - Jeux olympiques 2026 : le Conseil d'Etat entend-il slalomer encore longtemps autour du peuple et ses élus ?	DECS.		24/01/2017

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :